

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE À 18 HEURES 30

N° 5 – 103 / 2008 : OPÉRATION DE DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - VILLE D'ALBI
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE FOURREAUX SOUS LA PROPRIETE DE MONSIEUR JEAN ANDRIEU – RUE DE LAMOTHE A ALBI

L'An Deux Mille Huit, le 30 Septembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Septembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES,

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRÖY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Pascal LAMESLE, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Laurence PUJOL, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Jean-Marie COUDERC, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Françoise ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 49
Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

N° 5 – 103 / 2008 : OPÉRATION DE DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - VILLE D'ALBI CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE FOURREAUX SOUS LA PROPRIETE DE MONSIEUR JEAN ANDRIEU – RUE DE LAMOTHE A ALBI

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services,
Affaires générales, juridiques et marchés publics
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

La Ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont établi à demeure sur la propriété de Monsieur Jean Andrieu, cadastrée section AV n° 12, sise rue de Lamothe à Albi, 3 canalisations de diamètre 400 mm, 200 mm et 160 mm en polyéthylène haute densité (PEHD), sur toute la longueur d'une bande de terrain de 172 mètres environ et à une profondeur supérieure à 7 mètres au dessous du terrain naturel.

Ces canalisations sont destinées :

- Pour le compte de la communauté d'agglomération, au transit d'une partie des effluents de l'agglomération albigeoise sous la rivière Tarn depuis la rive gauche vers la rive droite en direction de la station d'épuration de la Madeleine.
- Pour le compte de la ville d'Albi, à la création de fourreaux permettant le passage de la fibre optique et de réseaux NTIC ainsi que de réseaux EDF.

Il s'avère nécessaire de constituer une servitude réelle et perpétuelle de passage de ces ouvrages sur la propriété de monsieur Andrieu.

En raison du préjudice que subit cette propriété du fait de la présence des canalisations, cette servitude serait consentie moyennant une indemnité ferme et définitive de 1 000 euros répartie comme suit :

- 667 euros seraient versés par la ville en raison de 2 fourreaux lui appartenant et après régularisation de la servitude par acte authentique.
- les 333 euros restant seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les frais afférents à cette opération seront répartis entre la ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Je vous propose d'approuver la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle sur la propriété de monsieur Jean Andrieu aux conditions ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la promesse de constitution de servitude,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE :

- la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une canalisation de diamètre 400 mm sur la propriété de monsieur Andrieu, cadastrée section AV n° 12, sise rue de Lamothe à Albi.

- la conclusion de l'acte authentique de constitution d'une servitude de passage entre le propriétaire, monsieur Andrieu, et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

PRÉCISE QUE les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au budget annexe d'Assainissement de l'exercice en cours chapitre 011 article 6137.

AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités afférentes nécessaires à son complet achèvement notamment à signer l'acte authentique de servitude.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Septembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

